

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Nom de la substance: trichlorométhane
 Numéro d'Enregistrement 01-2119486657-20-XXXX
 REACH:
 N° CAS: 67-66-3
 N° Index: 602-006-00-4
 N° CE: 200-663-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
 Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
 Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º
 Lieu: N-4050-320 Porto
 Téléphone: +351 226002917
 E-mail: info@analytichem.com
 Interlocuteur: SDS service department
 E-mail: SDS@analytichem.com
 Internet: www.analytichem.com
 Service responsable: SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV
 Rue: Industriezone "De Arend" 2
 Lieu: B-8210 Zedelgem
 Téléphone: +32 50 28 83 20
 E-mail: info.be@analytichem.com
 Interlocuteur: SDS service department
 E-mail: SDS@analytichem.com
 Service responsable: AnalytiChem:
 EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20
 EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200
 EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848
 UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500
 USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378
 Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701
 Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 2 de 14

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 0800 564 402 (CHEMTREC)**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Carc. 2; H351
Muta. 2; H341
Repr. 2; H361d
Acute Tox. 3; H331
Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336
STOT RE 1; H372

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention **Danger**
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins, foie, système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.
Réservé aux installations industrielles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 3 de 14

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Formule: CHCl3
Poids moléculaire: 119,38 g/mol

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-66-3	trichlorométhane			100 %
	200-663-8	602-006-00-4	01-2119486657-20-XXXX	
	Carc. 2, Muta. 2, Repr. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1; H351 H341 H361d H331 H302 H315 H319 H336 H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-66-3	200-663-8	trichlorométhane	100 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 908 mg/kg		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 4 de 14

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant
Toux
Dyspnée
Troubles respiratoires
Vertiges
État narcotique
Excitation
Spasmes
État d'ivresse
Troubles gastro-intestinaux
Vomissement
Maux de tête
Exerce un effet dégraissant sur la peau.
Collapsus circulatoire
Troubles du rythme cardiaque

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administer comme laxatif le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe dans un verre d'eau).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides non combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 5 de 14

Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.
Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 6 de 14

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre: Lumière

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

respecter les réglementations nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage +2°C - +25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
67-66-3	Trichlorométhane	2	10		VME 8 h	R, C2, M2, R2, SSC	
		4	20		VLE courte durée		

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-66-3	trichlorométhane			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,94 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,18 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	333 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,5 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
67-66-3	trichlorométhane	
Eau douce		0,146 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,133 mg/l
Eau de mer		0,015 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,45 mg/kg
Sédiment marin		0,09 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,048 mg/l
Sol		0,56 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 7 de 14

d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 8 de 14

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	-63 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	61 - 62 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 23 °C)	8,7 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	211 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,49 g/cm³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	Aucune donnée disponible
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	Aucune donnée disponible
solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	0%
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible:	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 9 de 14

Viscosité dynamique: 0,57 mPa·s
(à 20 °C)

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre:

Lumière

Forte chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ammoniac, Amines, Oxydes d'azote (NOx), alcalies (bases), Fluor, Métaux alcalins Métal alcalino terreux, Métaux, Métaux pulvérulents, Méthanol, Métal léger, Cétone, Comburant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre:

Lumière

Forte chaleur

10.5. Matières incompatibles

Articles en caoutchouc

Matières plastiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-66-3	trichlorométhane				
	orale	DL50 908 mg/kg	Rat	Toxicology and Applied Pharmacology 52,	OECD Guideline 401
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 10 de 14

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (trichlorométhane)

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (trichlorométhane)

Susceptible de nuire au fœtus. (trichlorométhane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (trichlorométhane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (trichlorométhane)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. (Oedème pulmonaire Pneumonie)

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant

Toux

Dyspnée

Troubles respiratoires

Vertiges

État narcotique

Excitation

Spasmes

État d'ivresse

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Maux de tête

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Collapsus circulatoire

Troubles du rythme cardiaque

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 11 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-66-3	trichlorométhane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 103 - 171 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Bulletin of Environmental Contamination	Method after: Procedures recommended by
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 13,3 mg/l	72 h	Chlamydomonas reinhardtii	Environmental Science and Pollution Rese	A modified cell multiplication inhibito
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 152,5 mg/l	48 h	other aquatic mollusc: Crassostrea gigas	Study report (2002)	other: ASTM Method E724-94
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 13 mg/l	21 d	Daphnia magna	Water Research 23(4), 501-510 (1989)	other: Recommendation of the
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 840 mg/l ()	0,5 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Toxicity Assessment: An International Jo	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

0 %; 14 d

OECD / 301C

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-66-3	trichlorométhane	1,97

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-66-3	trichlorométhane	690	Selenastrum capricornutum	Environmental Scienc

12.4. Mobilité dans le sol

log Koc: 1,72

Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 12 de 14

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

élimination selon la loi "Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz (KrW-/AbfG)".

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1888
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHLOROFORME
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1888
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHLOROFORME
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T1
Dispositions spéciales:	802
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1888
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHLOROFORM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 13 de 14

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1888
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHLOROFORM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2 L
Passenger LQ:	Y680
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	680
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	680
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 32, Inscription 75

Information supplémentaire

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloroforme min. 99 % (trichlorométhane) extra-pur stabilisé avec 0,6 - 1 % d'éthanol

Révision: 14.08.2025

Code du produit: AC11.00545

Page 14 de 14

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,6,8,9,11,15.

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2

Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins, foie, système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.